

AVIS D'INSPECTION DES PISCINES



Suite aux nouvelles réglementations sur la sécurité des piscines au Québec qui entreront en vigueur le 30 septembre 2025, exigeant que toutes les piscines résidentielles soient sécurisées pour prévenir les noyades, nos inspecteurs procéderont à des visites d'inspection afin de s'assurer que les installations respectent les normes en place.

Les inspections auront lieu du lundi au jeudi, entre 8h30 et 16h30, ainsi que le vendredi, entre 8h et 13h, à compter de maintenant et jusqu'au 30 septembre prochain.

Nous vous remercions de votre collaboration.